

ASSURANCE POLLUTION POUR LES CLUBS DE GOLF

RISQUES UNIQUES

La garantie pollution accordée aux clubs de golf par le contrat R.C. Entreprises, habituellement sur une base restreinte ou de pollution soudaine et accidentelle, n'est pas suffisante pour les risques de pollution unique propres aux clubs de golf. Ces risques sont, entre autres, l'entreposage et l'utilisation de combustibles, de pesticides, d'insecticides et de produits chimiques pour les piscines. Les clubs sont généralement entourés de terres agricoles, d'étendues ou de cours d'eau environnementalement fragiles.

Markel, premier assureur de risques pollution spéciaux au Canada, offre une formule étendue d'assurance R.C. pollution conçue expressément pour les clubs de golf.

Les clubs admissibles peuvent bénéficier de la généreuse protection de notre *Assurance des atteintes à l'environnement soudaines ou graduelles*

Nouveau : Extension pour « Nettoyage sur place – emplacement désignés », qui paiera les frais de nettoyage des lieux assurés, si les dommages sont causés par un événement de type Soudain / Accidentel, découverts dans un délai de 240 heures (formule restreinte). Cette formule exclue tout événement qui commence sous terre.
Limite de 250 000 \$ / 10 000 \$ de franchise

Toronto, Ontario
Tel.: (416) 601-1133
Fax: (416) 601-1150
Toll free: 1-800-223-8858



VANDALISME ENVIRONNEMENTAL

De nos jours, les propriétés à la champagne sont particulièrement exposées aux vandales qui, pour éviter les coûts d'élimination, viennent à la faveur de la nuit se débarrasser de leurs déchets, allant de pneus usés aux liquides toxiques, sur votre propriété. Notre contrat comporte un montant spécial allant jusqu'à 100 000 \$ pour *le nettoyage et l'élimination de déchets illégalement jetés sur le terrain du club à votre insu et sans votre consentement.*

Les règlements provinciaux sur l'environnement imposent une lourde charge au propriétaire ou à l'occupant de lieux contaminés pour éliminer les déchets, souvent à un coût élevé, même en l'absence de toute responsabilité.

Montréal, Québec
Tél. : (514) 849-4992
Fax : (514) 849-9443
Sans frais : 1-877-771-1211

PROPOSITION D'ASSURANCE DES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT POUR LES CLUBS DE GOLF

1. Nom complet du proposant : _____

2. Adresse postale : _____

 Adresses officielles de tous les lieux à assurer : _____

3. Depuis combien de temps possédez-vous ou exploitez-vous ces lieux ? _____

4. Description de toutes les activités sur les lieux à assurer : _____

5. Les lieux à assurer possèdent-ils des réservoirs souterrains ou aériens (utilisés ou non) pour l'entreposage de liquides, notamment combustibles ?
 Oui / Non _____ Si oui, veuillez remplir la section Réservoirs ci-dessous.

6. Utilisez-vous un "système intégré de gestion des pesticides/herbicides" ?
 Oui / Non _____ Si oui, veuillez fournir des détails : _____

7. Avez-vous un Comité de protection de l'environnement ou des dirigeants ou employés spécifiquement chargés de la protection de l'environnement ?
 Oui / Non _____ Si oui, précisez leurs fonctions et de qui ils relèvent.

8. Le proposant fait-il appel aux services d'un consultant en gestion des clubs de golf ? Oui / Non _____
 Si oui, veuillez joindre une copie des recommandations du consultant en matière de risques d'atteintes à l'environnement et fournir des détails sur les recommandations qui n'ont pas encore été appliquées.

9. Au cours des cinq dernières années, le club a-t-il fait un audit environnemental ou une inspection des lieux et des activités ?
 Oui / Non _____
 Si oui, veuillez joindre une copie du rapport et fournir des détails sur les recommandations qui n'ont pas encore été appliquées.

10. Y a-t-il eu des changements dans les risques, les procédés ou les pratiques au cours des cinq dernières années qui ont augmenté ou réduit le risque de R.C. pollution? Oui / Non _____ Si oui, veuillez fournir des détails : _____

11. Est-ce qu'un ou plusieurs des lieux à assurer sont contaminés ?
 Oui / Non _____ Si oui, veuillez fournir des détails : _____

12. Au cours des cinq dernières années, avez-vous reçu des réclamations ou des mises en demeure pour atteintes à l'environnement, réelles ou prétendues, de la part de tiers ? Oui / Non _____
 Si oui, veuillez fournir des détails : _____

13. À la date de la signature de la présente proposition, avez-vous connaissance de quelque fait ou circonstance qui pourrait raisonnablement donner lieu à un sinistre au titre de l'assurance demandée ?
 Oui / Non _____ Si oui, veuillez fournir des détails : _____

LE PROPOSANT DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS ET FAITS CI-DESSUS SONT CONFORMES À LA VÉRITÉ ET QU'AUCUN FAIT SIGNIFICATIF N'A ÉTÉ OMIS OU DISSIMULÉ.

LE FAIT DE REMPLIR LA PRÉSENTE PROPOSITION NE DONNE AUCUNE GARANTIE. LE PROPOSANT DOIT ACCEPTER LA COTATION DE LA COMPAGNIE AVANT QUE L'ASSURANCE PUISSE ENTRER EN VIGUEUR ET LE CONTRAT ÊTRE ÉMIS. LA PRÉSENTE PROPOSITION SERT DE BASE AU CONTRAT ET EN FERA PARTIE INTÉGRANTE SI UN CONTRAT EST ÉMIS.

SIGNATURE DU PROPOSANT

DATE

RÉSERVOIRS

VEUILLEZ INDIQUER TOUS LES ENDROITS (SITES) AYANT DES RÉSERVOIRS SOUTERRAINS OU AÉRIENS AINSI QUE LEUR ADRESSE OFFICIELLE :

MÉTHODES DE CONTRÔLE DES STOCKS

*1. _____
 *2. _____

CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS

* SITE NO.	CONSTRUCTION ACIER OU FIBRE DE VERRE	AÉRIEN SOUTERRAIN	PRODUIT STOCKÉ	CAPACITÉ (LITRES OU GALLONS)	ANNÉES D'INSTALLATION	PROTECTION: INDIQUER OUI OU NON		
						CATHODIQUE OUI - NON	DÉTECTION DES FUITES OUI - NON	DOUBLE PAROI OUI - NON